



DÉPARTEMENT DU VAR

ARRONDISSEMENT DE BRIGNOLES

SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

CCAS
Centre Communal d'Action Sociale

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

L'an deux mille vingt-cinq et le 04 avril à 18h15
Le Centre Communal d'Action Sociale de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Président.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				BIZIOU	Marlama		X		RUIZ A
RUIZ	Arlette	X				HOURS	Brigitte	X			
GUEMENE	Françoise	X				LEURQUIN	Bruno	X			
SCHILLINGER	Martine	X				SALONE	Aurore			X	
BONESSO	Paul	X				TENSA	Joëlle			X	
HOURS	Cyrille		X		P BONESSO	CAVALLARO	Sylvie		X		
GRATTAPAGLIA	Mireille		X		M SCHILLINGER	IBANEZ	Marlon	X			
BREMOND	Martine	X						09	04	02	

Membres en exercice : 15

Présents : 09

Absents : 06

Dont :

Absents excusés ayant donné procuration : 03

Absents excusés sans procuration : 01

Autres absents : 02

Secrétaire de séance : Arlette RUIZ

Délibération du Conseil d'Administration n°2025-04-04-04

Objet : Adoption de l'affectation du Résultat anticipé pour 2024

Vu, la fiche de calcul prévisionnel portant sur la reprise de résultat anticipée par le Budget du CCAS de la Commune, visée par le Trésorier, Comptable Public, exposée en séance et adoptée par le Conseil Municipal,

Vu, les éléments comptables suivant de reprise de résultat anticipé :

- Considérant le résultat cumulé anticipé de la section d'investissement pour 2024 pour un montant excédentaire de + 12 306,94
- Considérant l'absence de Restes à Réaliser,

- Considérant, l'absence de besoin de financement de la section d'investissement dont le résultat est excédentaire,
- Considérant l'excédent anticipé du résultat de la section de fonctionnement pour 2024 se montant à + 16 927,41 € après intégration du résultat reporté (R002) pour 2023)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION : Ouf l'exposé de Monsieur le Maire, Président, et après en avoir délibéré :

DÉCIDE :

- D'approuver l'exposé qui précède,

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats anticipés de l'exercice 2024 de la façon suivante :

- **Affectation au BP 2025 au R001 (Excédent d'investissement reporté) : + 12 306,94**
- **Restes à Réaliser 2024 (En Investissement) : 0,00 €**
- **Besoin de financement de la section d'Investissement porté au compte 1068 au BP 2025 : 0,00 (Solde section d'investissement excédentaire)**
- **Excédent de fonctionnement reporté au BP 2025 (R002) : + 16 927,41 €**

ADRESSE la présente délibération à Monsieur le Préfet du Var pour information et enregistrement.

LE VOTE EST :

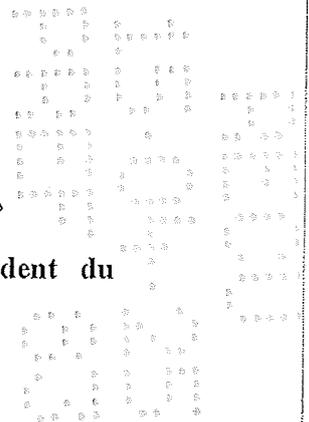
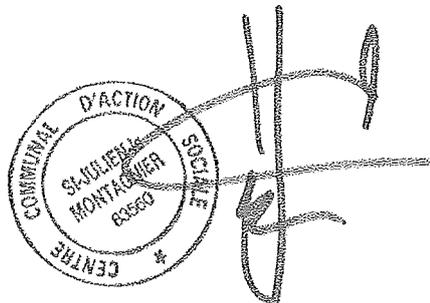
Adoptée à l'unanimité des conseillers présents ou représentés

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

**Le Maire, Président du
CCAS**

E HUGOU



Saint Julien Le Montagnier

REPRISE DE RÉSULTAT ANTICIPÉ POUR 2024 – CCAS-

FICHE DE CALCUL PRÉVISIONNEL

Le Résultat anticipé pour 2024 pour le CCAS est établi de la manière suivante

En section d'investissement :

L'exécution retenue pour la section d'investissement se porte à hauteur de :

- 0,00 € en dépenses
- 435,41 € en recettes
- soit un solde d'exécution brut excédentaire de + 435,41 € €.

En intégrant le solde d'exécution reporté n-1 (R001) qui se portait à + 11 871,53 €, cela porte le solde d'exécution de la section d'investissement à + 12 306,94 €.

- Il n'y a pas de restes à réaliser (RAR),

En section de fonctionnement :

L'exécution retenue de la section de fonctionnement pour 2024 se porte à hauteur de :

- 39 539,30 € en dépenses,
- 40 797,00 € en recettes,
- Soit un résultat brut de fonctionnement sur l'exercice 2024 excédentaire de :
+ 1 257,70.
- En intégrant l'excédent reporté de 2023 (R002), soit 15 669,71 €, cela nous donne un résultat brut cumulé de la section de fonctionnement pour 2024 excédentaire à hauteur de + 16 927,41 €

Affectation provisoire du Résultat :

- Considérant le résultat cumulé anticipé de la section d'investissement pour 2024 pour un montant excédentaire de + 12 306,94
- Considérant l'absence de Restes à Réaliser,

- Considérant, l'absence de besoin de financement de la section d'investissement dont le résultat est excédentaire,
- Considérant l'excédent anticipé du résultat de la section de fonctionnement pour 2024 se montant à + 16 927,41 € après intégration du résultat reporté (R002) pour 2023)

L'affectation du résultat anticipé pour 2024 est la suivante :

- Affectation au BP 2025 au R001 (Excédent d'investissement reporté) : + 12 306,94
- Restes à Réaliser 2024 (En Investissement) : 0,00 €
- Besoin de financement de la section d'investissement porté au compte 1068 au BP 2025 : 0,00 (Solde section d'investissement excédentaire)
- Excédent de fonctionnement reporté au BP 2025 (R002) : + 16 927,41 €

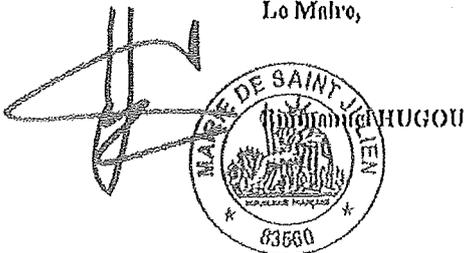
Pièces jointes :

- Balance des dépenses et recettes pour 2024
- Tableau de synthèse des résultats d'exécution pour 2024
- Compte Administratif prévisionnel pour 2024 reprenant l'ensemble des éléments

VISAS :

Le 01/04/2025

Le Maire,



Le Trésorier, le 2/04/2025.....

per délégation

01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	32	33	34	35	36	37	38	39	40	41	42	43	44	45	46	47	48	49	50	51	52	53	54	55	56	57	58	59	60	61	62	63	64	65	66	67	68	69	70	71	72	73	74	75	76	77	78	79	80	81	82	83	84	85	86	87	88	89	90	91	92	93	94	95	96	97	98	99	100
----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	----	-----

